



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 10 juin 2021 -

Etaient présents :

M. CASENAVE, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme LAURENT, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, M. FEYTOUT, Mme RAHOU, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BONNEAU, Mme DIRIK, Mme LUIJTEN, Mme MOUNAIX, M. WEIDMANN, Mme LESPINET-NAJIB, M. RICHARD.

Etaient représentés :

M. BAILLON, M. KATUSZEWSKI, Mme LEBRAUD, M. BRUNETEAU-PAOLETTI, Mme FRAISE.

Etaient invités :

Mme DUPUY, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, M. SCHWARTZ.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00. Elle s'excuse de son absence à partir de 10h en raison de la convocation d'un Conseil d'institut de l'INSPE.

Nombre de membre présents	23
Nombre de membres représentés	5

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021**

Mme Durrans demande une modification de son intervention en page 6 :  
« A ce titre, elle a demandé depuis deux semaines un rendez-vous pour discuter de la fermeture éventuelle de cette formation pour lequel elle n'a jamais reçu de réponse de la part ~~de la Direction de département,~~ de la Direction d'UFR ni de la VP CFVU. »

En l'absence d'autres remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.**

## **II/ RÈGLEMENT DES ÉTUDES 2021/2022**

Mme Mellac indique que le règlement des études présenté résulte de nombreuses réunions et des différentes suggestions des composantes et des élus étudiants. Le bureau de la CFVU le 3 juin a formalisé les propositions de modification qui sont aujourd'hui proposées au vote.

Elle présente les différentes modifications :

La première modification concerne un changement de vocabulaire pour les MCC désormais nommées MECC (Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences).

### **I]DISPOSITIONS GENERALES**

1/ Calendrier universitaire et sessions d'examens :

[Page 4] Evaluations et jurys : certaines formations **de LP** ou master organisent des évaluations (soutenance des mémoires et rapports de stage) postérieurement aux dates de la session d'examens.

2/ Régimes d'études et d'examens

2.1 Le régime général :

[Page 4] Le régime général d'études et d'examens s'applique par défaut à tous les étudiants. Les étudiants du régime général sont soumis à une évaluation régulière de leurs connaissances et compétences. Ceux-ci doivent assister indifféremment aux enseignements dispensés sous forme de Cours Magistraux (CM), de Travaux Dirigés (TD) **en présentiel ou en ligne**.

La présence régulière aux enseignements est un facteur déterminant de la réussite étudiante.

La présence aux séances d'évaluation est obligatoire. Elle permet l'évaluation des connaissances et des compétences de l'étudiant ainsi que l'obtention d'une note en fin de semestre. **Hors séances d'évaluation, la non assiduité ne peut pas entraîner de pénalité dans la notation.**

2.2 Le régime spécial :

[Page 5] Pour bénéficier d'un aménagement spécifique, les étudiants doivent adresser leur demande, **au plus tard 7 semaines après le début des enseignements du semestre, soit en complétant leur contrat pédagogique de réussite sur le site de l'université: <https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarité/contrat-pedagogique-de-reussite-etudiante.html>, soit en sollicitant la direction de composante dont ils relèvent.**

Les étudiants inscrits en régime spécial ne sont pas soumis aux évaluations proposées dans le cadre du Contrôle Continu (CC), **hors dispositions spécifiques à l'ECI.**

2.5 UE Langue :

[Page 8] **Conformément aux dispositions de l'article 16 du cadre national des formations du 30 juillet 2018, l'enseignement dispensé vise «la maîtrise<sup>1</sup> d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. (...) Le diplôme de master ne peut être délivré**

---

<sup>1</sup> Correspond à un niveau B1 minimum en référence au CECRL

**qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère ». Cette exigence détermine le choix de l'enseignement en langue des étudiants.**

Suite à une demande émanant de la Direction des relations internationales pour cadrer le départ des étudiants en échange international, ajout du point :

[Page 8] **3/Programme international d'échange – séjours d'études**

II) Principes de validation des formations

1/ Les principes de validation des éléments pédagogiques et des formations

[Page 9] **En master, des dérogations à ces principes peuvent être prévues dans le cadre des MECC (ex : mémoire non compensable)**

4/ Le contrôle des connaissances

4.1 les modes d'évaluation des compétences et connaissances

Pour chaque élément pédagogique, le mode de contrôle des connaissances proposé peut être:

- du Contrôle Continu (CC):

[Page 12] **Aucune évaluation ne pourra être organisée pendant une période d'interruption des cours du calendrier universitaire ou consécutivement à la fin d'un semestre.**

- du Contrôle Terminal (CT):

[Page 13] **Les épreuves suivantes peuvent déroger à ce principe et être organisées en dehors des périodes d'examens: dossier/ rapport de stage ou mémoire avec ou sans soutenance devant un jury. Les dates de ces épreuves sont communiquées aux étudiants dans un délai raisonnable.**

Les épreuves écrites d'examens terminaux et la correction des copies sont organisées de manière anonyme.

**Remarque : les épreuves liées à des travaux nécessitant un suivi individualisé (rapports de stage et mémoires de recherche par exemple) ne sont pas soumises à l'anonymat. En condition exceptionnelle d'épreuves écrites réalisées sous la forme d'un dispositif en ligne, l'anonymat ne peut pas être garanti.**

V) Opérations postérieures aux examens

1/ Résultats

[Page 21] Des dispositifs pédagogiques particuliers (**a minima, une consultation des copies**) seront mis en place entre la fin de la 1<sup>ère</sup> session du 2<sup>nd</sup> semestre et la 2<sup>ème</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres.

**Les relevés de notes annuels au format numérique sont mis à disposition des étudiants sur l'espace étudiant après la publication des résultats.**

Glossaire :

[Page 22] ABSENCE: mention saisie à un ELP lorsque le candidat ne dispose d'aucune note pour son évaluation. On distingue 2 types d'absences :

L'absence justifiée (ABJ): l'étudiant a fourni directement à son enseignant une justification à caractère administratif pour son absence (certificat médical, convocation, ...) pour une évaluation de contrôle continu et à l'équipe administrative de la composante pour un contrôle terminal. **Cette justification doit être fournie au plus tard une semaine après la tenue de l'épreuve dans le cadre du contrôle continu.**

L'absence injustifiée (ABI): lorsque l'étudiant n'a fourni aucune justification à **caractère administratif.**

M. Le Bourdonnec demande si le mail reçu la veille de la part de la responsable administrative de l'UFR Humanités et concernant la lettre de cadrage 2021/2022 des MECC a un rapport.

Mme Mellac répond que cette lettre concerne la modification de la procédure de production des MECC.

M. Weidmann signale l'attachement des étudiants à l'absence de pénalité dans la notation en cas de non assiduité suite à de nombreuses incompréhensions de la part d'enseignants face aux situations des étudiants.

Mme Laurent pense que l'assiduité est un facteur très important et tient par respect pour le professeur et l'engagement total vis-à-vis de leurs études, à ce que les étudiants qui ne peuvent être assidus justifient leur absence. Elle rappelle que le régime spécial existe pour les étudiants salariés ou chargés de famille. Les étudiants doivent s'emparer de l'offre qui leur est faite d'avoir ce statut.

Mme Mellac évoque l'impossibilité pour certains étudiants d'être étudiant à plein temps. Le régime spécial d'études implique l'obligation pour l'étudiant d'être évalué en contrôle terminal.

Mme Laurent évoque les cas des étudiants fantômes qui réapparaissent en cours d'année.

M. Larré dit que pour ces étudiants, le rendu de travail en fin de semestre démontre leur absence d'assiduité et impacte leur réussite. Il évoque un grand débat au sein des enseignants sur l'assiduité et pense qu'il est important de prendre en compte les difficultés des étudiants concernés.

Il signale qu'un certain nombre d'étudiants assidus souhaiteraient que leur investissement soit reconnu.

M. Labarbe signale une bonification de la participation par un quart ou un demi-point de plus des étudiants présents dans l'UE TIC dans laquelle il intervient.

Mme Dirik dit que les étudiants absents le sont pour des bonnes raisons. Les étudiants décrocheurs ne reviennent pas ou seront pénalisés par leur manque d'implication dans leurs examens. Il est important de porter cette mention dans le règlement des études pour rassurer les étudiants.

Mme Durrans pense qu'il faudrait s'entendre sur le sens des termes et rappelle qu'il s'agit de valoriser la participation des étudiants et non leur présence.

Mme Laurent dit que la présence est indispensable pour l'évaluation à l'oral et notamment pour les enseignements de langues. Elle insiste pour que les étudiants adultes responsables prennent leur métier d'étudiant à cœur.

Mme Bouchiba-Fochesato rappelle qu'un métier implique une rémunération.

M. Larré ajoute que les étudiants n'ont pas de contrat étudiant par choix.

Mme Luijten dit que tous les emplois étudiants ne sont malheureusement pas souples avec les horaires de travail souvent susceptibles de changer de semaine en semaine.

Mme Bouchiba-Fochesato demande si la mention « *Avoir au minimum validé la 1<sup>ère</sup> année de Licence ou DUT, l'année de départ* » n'est pas opposable aux formations qui ne souhaitent pas un départ des étudiants en mobilité avant la 3<sup>ème</sup> année.

Mme Mellac répond que chaque formation a des exigences propres en matière de départ en mobilité.

Mme Laurent demande si cette formalisation concerne également les lecteurs et les assistants en langue.

M. Larré dit que les départs en assistantat de langue ne sont pas concernés puisqu'ils ne suivent pas de cours à l'étranger.

Mme Ong Van Cung se félicite de l'inscription dans le règlement des études de la contractualisation obligatoire entre le porteur de la destination et l'étudiant ainsi que la transcription des notes obtenues dans notre propre notation au retour de la période d'études afin d'encourager les étudiants à partir en mobilité.

Mme Laurent dit que le semestre 4 du master MEEF risque de déborder en raison notamment de son interruption par des périodes de stages organisées en fonction du calendrier du second degré.

Mme Mellac dit qu'il est possible de voter un calendrier universitaire spécifique pour cette formation.

Mme Laurent trouve que la mention délai raisonnable concernant les épreuves de contrôle terminal semble un peu floue.

Mme Miras rappelle que le délai légal de convocation aux examens est de 15 jours.

Mme Mellac propose d'ajouter la mention : un délai minimum de 15 jours serait souhaitable.

M. Weidmann dit que les étudiants souhaiteraient une liste non exhaustive des justificatifs administratifs qui devraient être acceptés en cas d'absence et ce, afin de répondre aux situations d'incompréhensions de la part d'étudiants ayant obtenus des refus de la part de leurs enseignants.

M. Larré pense que pour éviter ce genre de situation, le mieux est de rester le plus général possible.

Mme Dirik rejoint M. Weidmann et pense que fournir des exemples permettraient d'éviter la remise en cause de la véracité des justificatifs fournis par les étudiants.

Mme Rahou évoque des cas exceptionnels et pense qu'ajouter une liste non exhaustive risque de compliquer les choses. Cette situation peut être soumise au Directeur des études ou référée à une autre autorité au sein de l'université.

Mme Bouchiba-Fochesato dit avoir tendance en tant qu'enseignant à se focaliser sur le certificat médical. Mettre des exemples aussi rares qu'ils soient, permettra peut-être d'alerter les collègues et prendre en compte la diversité des situations.

M. Larré propose d'ajouter un exemple dans la parenthèse.

Mme Laurent rejoint Mme Rahou et pense que toute le monde est capable d'évaluer la situation de l'étudiant. Pour être précis, il faudrait alors indiquer pour un acte de décès le degré de parenté accepté, le nombre de jours, ...

Mme Sion-Jenkis pense que si cela peut faciliter la compréhension, il est possible d'ajouter l'acte de décès à titre d'exemple. Elle pense que les problèmes soulevés par les élus étudiants ne résultent pas forcément d'une imprécision du règlement des études mais de la méconnaissance dudit règlement de la part de certains collègues et plaide pour qu'une communication renforcée en début de semestre soit faite.

M. Larré propose l'ajout à titre d'exemple de l'acte de décès.

Il présente la proposition de modification faite par Mme Bouchiba-Fochesato :

II] Principes de validation des formations

2/ Progression dans la parcours et réorientation

[Page 11] Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours (soit séparément soit par compensation).

**Toutefois, un étudiant ayant acquis un semestre et validé au moins de 15 crédit ECTS sur le semestre non validé peut s'inscrire dans l'année supérieure.** Cette progression doit être compatible avec l'objectif prioritaire de réussite de l'année non validée dans laquelle il reste également inscrit. **Il appartient au jury de fin d'année universitaire de formuler une recommandation concernant l'inscription en année supérieure.**

Mme Bouchiba-Fochesato pense que l'avis du jury permettrait à l'étudiant de choisir de manière éclairé son redoublement ou son passage en année supérieure. Cette formulation permettrait aussi d'éviter à l'étudiant de solliciter un droit de passage.

Mme Miras demande de quelle manière le jury formulerait sa recommandation.

Mme Bouchiba-Fochesato répond que le jury pourrait notifier sa recommandation sur le procès-verbal ou via une notification apportée par le Directeur des études à l'étudiant.

Mme Miras propose la modification suivante : *Le jury peut formuler une recommandation afin de ne pas imposer cette procédure à l'ensemble des jurys.*

Mme Laurent craint des acrobaties d'emplois du temps et pense qu'il faudrait ajouter une mention concernant les étudiants ne s'étant pas présentés aux examens de première session ou de rattrapage.

Mme Bouchiba-Fochesato répond que les étudiants qui ne se sont pas présentés au rattrapage sont défaillants et ne sont donc pas concernés par cette disposition.

Mme Luijten pense qu'il faudrait peut-être laisser la possibilité à l'étudiant de refuser ce passage en AJOR.

Mme Miras répond que lors de leur inscription administrative les étudiants ont le choix du niveau de leur inscription.

M. Weidmann dit que cette proposition est un progrès très intéressant pour lequel les élus étudiants se positionne favorablement.

M. Larré propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➔ ***La CFVU approuve les modifications du règlement des études 2021/2022.***

### **III/ MAQUETTE MEEF 2<sup>ND</sup> DEGRÉ, ACCRÉDITATION 2021/2022**

M. Larré évoque les relations compliquées avec l'INSPE depuis plusieurs mois et ce malgré la multiplication des réunions menées entre les Présidents des universités partenaires, les VP CA, les VP CFVU et le Rectorat pour essayer de régler les problèmes qui se posent. Partenaires dans le cadre du MEEF, les universités sont traitées comme des prestataires de service.

Afin de trouver des pistes de solution, le Comité d'Institut de l'INSPE se réunit ce jour et une réunion est prévue au Rectorat le lendemain.

Il évoque plusieurs problèmes majeurs dont le financement des formations (demande de paiement des cours effectués par des collègues de l'INSPE), l'élaboration des emplois du temps en fonction de l'UE 3 portée par l'INSPE, l'imposition de l'assiduité des étudiants, l'organisation d'exercices de contrôle continu sur des UE qui nous concernent, ...

L'INSPE est un bien commun bien que rattaché administrativement à l'Université de Bordeaux.

Les maquettes soumises à l'approbation aujourd'hui répondent à une demande de saisie dans Apogée pour la rentrée 2021. Elles ne correspondent pas aux maquettes initiales produites par les équipes de formation suite à la demande de modifications formulée par le Directeur de l'INSPE.

Des modifications complémentaires ont été menées sur les maquettes MEEF Basque afin d'alléger le poids des CM et celle d'Histoire-Géographie visant à ajouter des CM au vu du nombre de groupes (2 en MEEF et 2 en DU).

L'ensemble des maquettes présentées est commune avec celles de l'UPPA mais les équilibres CM/TD sont différents.

Il souhaite donc que ce vote des maquettes soit distinct des revendications concernant les relations de travail avec l'INSPE qu'il espère voir rapidement évoluer suite à la réunion prévue avec le Rectorat.

Est également soumis au vote, la maquette du DU Histoire-Géographie qui accueille 60 étudiants. Ce DU sera entièrement à charge de notre université. Les heures de didactique proposées au sein du master MEEF et assurées par l'INSPE sont réduites à 25 heures en histoire et 25 heures en géographie et dispensés par des collègues de notre université, de l'INSPE ou du second degré qui interviennent dans nos formations.

Mme Laurent remercie le Président de cette mise au point sur les difficultés rencontrées avec le Directeur de l'INSPE. Elle souligne toutefois de bonnes relations avec les équipes pédagogiques avec lesquelles nous travaillons.

Les équipes ont dû cette année faire face à deux stress supplémentaires : la réforme du nouveau concours qui a impacté la construction des maquettes et leur refonte à l'aveugle avec un cadrage ministériel très lourd imposant 800 heures.

La construction de ces maquettes a été également rendue compliquée par la multiplication des statuts d'étudiants : étudiants préparant le concours et en stage massés ou filés, professeurs stagiaires à mi-temps en établissement, étudiants alternants à tiers temps en établissement.

M. Arcelin s'interroge sur les modalités de sélection des étudiants en DU Histoire-Géographie et en M1 MEEF. Il ne pense pas que l'ouverture du DU règle le problème des effectifs en M1 MEEF Histoire-Géographie (100 candidatures pour 60 places).

M. Hoyaux précise que l'inscription dans ce DU non diplômant concerne les étudiants ayant réussi le master MEEF et échoué au concours (remise à niveau sur la nouvelle question) et les étudiants déjà titulaires d'un master recherche. Les étudiants d'histoire ayant été fortement incités à faire un master recherche en préliminaire, ce DU doit servir à les reconnecter avec le concours.

Le coût de ce DU est assez faible et garanti par sa grande mutualisation d'enseignants avec le master MEEF. Une capacité d'accueil a toutefois été fixée à 60 étudiants pour permettre la bonne tenue des enseignements en TD.

Mme Sion-Jenkis pense qu'il n'est pas possible de refuser le vote des maquettes mais souhaite que l'on soumette également au vote une motion visant à soutenir les collègues démissionnaires de leurs responsabilités de master MEEF comme une sorte de rappel adressé à l'INSPE pour qu'il revienne à un partenariat digne de ce nom avec les universités dans un dialogue responsable et respectueux et qu'il s'inscrive dans une sorte d'engagement de responsabilité en ce qui concerne le financement de cette formation.

Mme Miras répond à M. Arcelin rappelant qu'il sera nécessaire de faire de la pédagogie auprès des étudiants et qu'il ne pas possible d'imposer une inscription dans le DU.

M. Arcelin précise que les capacités d'accueil ont été revues à la baisse et imposées l'année dernière par le Rectorat par rapport au bassin de stages disponibles au niveau académique.

M. Larré informe les membres de la démission de Mme Santa-Cruz en tant que chargée de mission aux métiers de l'enseignement.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

**➡ La CFVU donne un avis favorable aux maquettes MEEF 2<sup>nd</sup> degré pour l'accréditation 2021/2022.**

M. Larré propose de passer au vote de la motion suivante :

*« La CFVU exprime tout son soutien aux responsables des formations MEEF, ainsi qu'aux chargé.e.s de mission MEEF de l'Université Bordeaux Montaigne et de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et demande à la direction de l'INSPE que les relations entre cet institut et ses partenaires soient normalisées et que la collaboration redevienne celle de partenaires qui partagent l'INSPE comme le bien commun qu'il doit être.. »*



Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU donne un avis favorable à la motion de soutien de la CFVU.**

#### **IV/ CRÉATION DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE « JOURNALISME NUMÉRIQUE ET ENTREPREUNARIAT ÉDITORIAL »**

M. Schwartz, Directeur de l'IJBA présente le diplôme universitaire « Journalisme numérique et entrepreneuriat éditorial ».

##### **Modalités d'admission :**

Le public visé est celui des journalistes, qu'il s'agisse de jeunes diplômés en quête d'un profil spécifique, de journalistes entrepreneurs indépendants ou de professionnels déjà en poste dans une rédaction. Pour être admis, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de journalisme, d'une carte de presse, ou de documents attestant d'une expérience d'au moins deux ans en tant que journaliste.

Il a pour objectif de :

- Renforcer les compétences numériques des apprenants en lien avec la gestion du flux de l'information sur un nombre de supports aujourd'hui démultipliés selon les publics.
- S'assurer d'une capacité à innover en interne, d'une manière quasi continue, ce qui nécessite l'acquisition d'une culture du projet et le développement de compétences spécifiques liées au management de petites équipes agiles.

N.B : l'objectif de l'IJBA est d'obtenir dans les meilleurs délais une inscription du DU JN2E au registre des formations RNCP. En attendant, une inscription au registre spécifique est envisagée.

Le DU JN2E a été conçu de telle manière qu'il puisse être séquencé en plusieurs blocs de compétences.

##### **Effectifs prévisionnels :**

Ce diplôme est ouvert aux stagiaires de la formation continue.

	<i>Année N</i>	<i>Année N+1</i>	<i>Année N+2</i>
<i>FC</i>	7	11	15
<i>FI</i>			
<i>EAD</i>			

Les frais de formation s'élèvent à 7820 €.

L'originalité de cette formation proposée en collaboration avec le groupe Sud-Ouest est son organisation hors les murs au sein de Théophraste, l'incubateur de startups du groupe.

##### **Organisation de la formation :**

Volume horaire global du diplôme :	↻ 460 + 140 (stage) = 600/an	↻ 600/pour tout le diplôme
Durée des études :	↻ 8 mois	
Calendrier de la formation	↻ octobre - juin	

Les blocs de compétences offerts au sein de ce DU peuvent être proposés comme des actions de formation continue non diplômante auprès des professionnels du secteur.

M. Larré propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

↻ **La CFVU approuve la création du diplôme universitaire « Journalisme et entrepreneuriat éditorial ».**

## V/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE COMPOSANTES

Mme Miras présente la demande de subvention portée par l'association Archimuse pour le projet La cité Fruges Le Corbusier, d'une architecture ouvrière au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le projet sera diffusé par le biais d'une saison culturelle, comprenant une grande action par mois à partir du mois de septembre 2021, et se terminant sur une exposition bipartite en février 2022.

Le financement demandé est de 2 000 €.

Mme Sion-Jenkis signale que l'association Archimuse est composée d'étudiants issus du master Patrimoines et Musées et qui interviennent chaque année dans le projet de fin d'études de la formation.

M. Larré souligne la forte implication de cette association dans l'organisation de visites culturelles lors des journées nationales du patrimoine.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

↻ **La CFVU donne un avis favorable à la demande de subvention € de l'association Archimuse à hauteur de 2 000 € pour le projet La cité Fruges Le Corbusier, d'une architecture ouvrière au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.**

Mme Miras présente la demande de subvention portée par l'association English Club pour le projet de voyage à Dublin intitulé Around the Globe annulé suite à la crise sanitaire.

Le projet pédagogique afférent a été validé par la commission mixte de l'UFR Langues et civilisations du 9 décembre 2019, ainsi que par le conseil de l'UFR du 16 Décembre 2019. Une première subvention de 2 500€ avait été accordée par la CFVU du 20 février 2020, et versée à l'association English club par l'UFR Langues et civilisations. Le projet n'ayant pu avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire, le remboursement de

cette subvention a été demandée. Toutefois des frais d’hôtel de 500 € ont tout de même été engagés et l’UFR souhaite soutenir l’association en remboursant ceux-ci.

Mme Laurent s’étonne du non-remboursement des frais d’hôtels engagés et demande si l’association a bien été accompagnée dans ses démarches par le personnel de l’université.

Mme Miras répond que cette demande a été suivie par le secrétariat de l’UFR de Langues.

M. Larré propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU donne un avis favorable à la demande de subvention de l’association English Club à hauteur de 500 € pour le projet de voyage à Dublin.**

## VI/ POINT D’INFORMATION PARCOURSUP

Mme Dupuy fait un point sur la campagne d’admission 2021 en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle.

Calendrier :

Paramétrage	Paramétrage des formations	Du 16 novembre au 15 décembre
	Saisie des capacités d'accueil et des frais de scolarité	Au plus tard le 15 janvier
Formulation des vœux	Inscription et formulation des vœux par les candidats	Du 20 janvier au 11 mars
	Date limite pour les candidats pour finaliser leur dossier	8 avril
Examen des vœux	Définition et saisie des taux minimum de boursiers et des taux maximum de hors secteur	Du 12 au 30 avril
	Retour des informations de l'examen des vœux et limite du retour des classements par les CEV*	Du 26 avril au 17 mai
	Saisie du nombre de candidats à appeler	
	Période de vérification des classements et données d'appel	Du 18 au 26 mai
Phase principale	<b>Affichage des réponses des formations</b>	<b>A partir du 27 mai</b>
	Point d'étape (confirmation des vœux en attente à maintenir)	Du 29 juin au 1er juillet
	Fin de la phase principale	16 juillet
Phase complémentaire	Paramétrage	A partir du 14 juin
	Ouverture	A partir du 16 juin
Inscriptions administratives		A partir du 16 juillet

\* Commission d'Examen des Vœux

Nous sommes depuis le 27 mai en cours d’affichage des réponses des formations de la phase principale. La phase complémentaire débute le 16 juin.

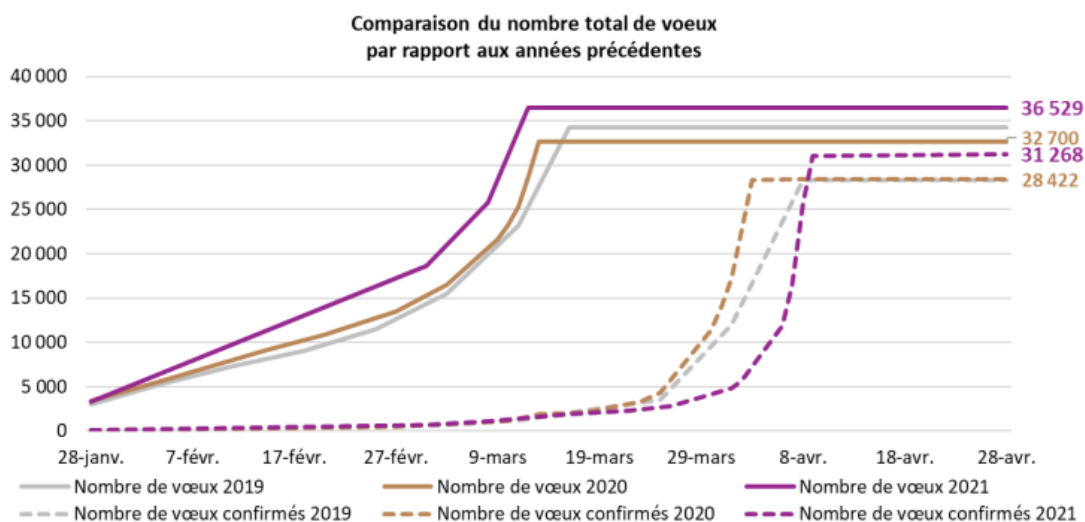
Admissions en licence et DU Pareo :

36 529 vœux ont été formulés, ce qui représente 112% des vœux de l’an dernier (+ 3 829) et 655% de nos capacités d’accueil

31 268 vœux ont été confirmés, ce qui représente 110% de l'ensemble des vœux confirmés l'an dernier (+2 846).

La hausse des vœux confirmés est extrêmement forte dans les cinq formations en enseignement à distance, notamment en L1 LLCER Anglais EAD.

En moyenne au niveau national, un candidat a confirmé 12,8 vœux ou sous-vœux (contre 10,1 en 2020, soit +2,6).

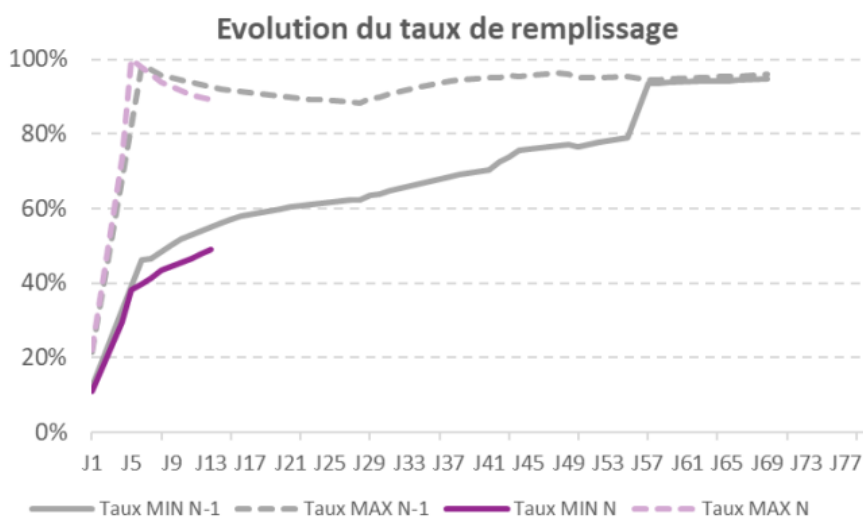


2 743 oui définitifs et 2 245 oui non définitifs, pour 5 595 places => taux de remplissage minimal de 49%, taux de remplissage maximal de 89%.

Il y a un décalage de calendrier: la phase normale a commencé le 27 mai 2021, contre le 19 mai 2020 l'an dernier.

On attend la réponse de 217 candidats.

5 189 candidatures sont encore en liste d'attente, soit 17% des candidatures classées.



La capacité d'accueil ne sera pas atteinte via la procédure normale pour 25 formations (classées selon le taux de remplissage maximal) :

Formation	Places	Prop. acceptées définitivement	Prop. acceptées non définitivement	TOTAL Prop. acceptées avec ou sans attente	Prop. en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Taux de remplissage actuel MIN	Taux de remplissage actuel MAX	Rappel N-1 au 09/06/2020			Evolution N/N-1 date à date			
									Prop. acceptées déf.	Prop. acceptées non déf.	Prop. acceptées déf. ou non	Propositions acceptées déf.		Propositions acceptées déf. ou non	
L1 LLCER Allemand	35	2	0	2	0	0	6%	6%	8	1	9	-6	-75%	-7	-78%
L1 LLCER Arabe	100	17	7	24	0	0	17%	24%	16	6	22	+1	+6%	+2	+9%
L1 LLCER Anglais-Allemand	40	8	4	12	0	0	20%	30%	6	1	7	+2	+33%	+5	+71%
L1 Italien babel	40	9	6	15	0	0	23%	38%	8	1	9	+1	+13%	+6	+67%
L1 Lettres - EAD	70	28	4	32	1	0	40%	46%	18	0	18	+10	+56%	+14	+78%
L1 LLCER Chinois	60	17	11	28	0	0	28%	47%	20	2	22	-3	-15%	+6	+27%
L1 Histoire - Hambord	10	5	0	5	1	0	50%	50%	2	0	2	+3	+150%	+3	+150%
L1 Lettres	280	74	68	142	0	0	26%	51%	112	37	149	-38	-34%	-7	-5%
L1 LLCER Russe trilingue	50	14	12	26	0	0	28%	52%	15	3	18	-1	-7%	+8	+44%
L1 Lettres babel	75	30	15	45	1	0	40%	60%	37	10	47	-7	-19%	-2	-4%
L1 LEA Anglais-Portugais	80	28	22	50	0	0	35%	63%	54	14	68	-26	-48%	-18	-26%
L1 LLCER Espagnol - EAD	40	20	5	25	0	0	50%	63%	11	2	13	+9	+82%	+12	+92%
L1 Lettres classiques	40	12	14	26	0	0	30%	65%	14	8	22	-2	-14%	+4	+18%
L1 Allemand-InfoCom	15	4	6	10	0	0	27%	67%	10	5	15	-6	-60%	-5	-33%
L1 LLCER Anglais Agen	80	34	21	55	0	0	43%	69%	43	18	61	-9	-21%	-6	-10%
L1 LEA Anglais-Allemand	75	26	26	52	0	0	35%	69%	42	18	60	-16	-38%	-8	-13%
L1 LLCER Espagnol	250	100	78	178	0	0	40%	71%	134	52	186	-34	-25%	-8	-4%
L1 Lettres classiques - EAD	25	12	7	19	0	0	48%	76%	13	2	15	-1	-8%	+4	+27%
L1 LEA Anglais-Espagnol Agen	80	33	29	62	0	0	41%	78%	46	29	75	-13	-28%	-13	-17%
DU PAREO	20	8	8	16	1	0	40%	80%							
L1 Anglais-philosophie	40	17	15	32	0	0	43%	80%	14	6	20	+3	+21%	+12	+60%
L1 Sciences du langage	190	65	87	152	1	0	34%	80%	84	56	140	-19	-23%	+12	+9%
L1 Géo. et aménagement	220	99	96	195	0	0	45%	89%	147	95	242	-48	-33%	-47	-19%
L1 LEA Anglais-Russe	85	44	34	78	1	0	52%	92%	54	23	77	-10	-19%	+1	+1%
L1 Histoire	650	329	293	622	1	0	51%	96%	401	197	598	-72	-18%	+24	+4%

Le taux maximum de remplissage comprend les candidats ayant répondu oui définitif et oui non définitif. Ces formations n'ont plus de liste d'attente, les désistements devront donc être compensés par la phase complémentaire.

La formation qui a le plus de difficultés à remplir ses capacités d'accueil est la L1 LLCER Allemand (2 oui définitifs pour 35 places).

La L1 Lettres – EAD enregistre un nombre de demandes d'admission supérieur à celui de l'an dernier.

11 formations ont un taux de remplissage maximal  $\geq 100\%$  (classées par ordre décroissant) :

Formation	Places	Prop. acceptées définitivement	Prop. acceptées non définitivement	TOTAL Prop. acceptées avec ou sans attente	Prop. en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Taux de remplissage actuel MIN	Taux de remplissage actuel MAX	Rappel N-1 au 09/06/2020			Evolution N/N-1 date à date			
									Prop. acceptées déf.	Prop. acceptées non déf.	Prop. acceptées déf. ou non	Propositions acceptées déf.		Propositions acceptées déf. ou non	
L1 LEA Anglais-Italien	85	69	56	125	0	0	81%	147%	77	33	110	-8	-10%	+15	+14%
L1 LEA Anglais-Arabe	85	61	60	121	0	0	72%	142%	67	33	100	-6	-9%	+21	+21%
L1 Histoire - EAD	80	84	23	107	0	0	105%	134%	32	2	34	+52	+163%	+73	+215%
L1 LEA Anglais-Japonais	130	93	61	154	0	498	72%	118%	104	50	154	-11	-11%	+0	+0%
L1 LEA Anglais-Espagnol	440	243	264	507	0	263	55%	115%	316	192	508	-73	-23%	-1	-0%
L1 LEA Anglais-Chinois	145	81	86	167	0	0	56%	115%	103	49	152	-22	-21%	+15	+10%
L1 Histoire de l'art	320	198	170	368	2	0	62%	115%	172	125	297	+26	+15%	+71	+24%
L1 Musiq. actuelles, jazz et ch.	21	22	1	23	0	10	105%	110%							
L1 Théâtre	80	41	40	81	9	180	51%	101%	61	29	90	-20	-33%	-9	-10%
L1 LEA Anglais-Coréen	40	32	8	40	0	585	80%	100%	37	3	40	-5	-14%	+0	+0%
L1 LLCER Anglais	500	300	200	500	49	69	60%	100%	380	175	555	-80	-21%	-55	-10%

Le plus fort taux de remplissage concerne la L1 LEA Anglais-Italien (125 propositions acceptées avec ou sans vœu en attente pour 85 places). Ce surbooking devrait se résorber partiellement avec les 56 propositions acceptées non définitivement.

Une situation similaire est à noter en L1 LEA Anglais-Arabe (121 propositions acceptées avec ou sans vœu en attente pour 85 places).

Une attention particulière est à porter sur la L1 Histoire- EAD où la formation a fait le choix d'appeler tous les candidats malgré une forte hausse du nombre de candidatures (84 oui définitifs et 23 oui non définitifs pour 80 places).

M. Larré signale que cette forte tension a été communiquée aux collègues qui ont toutefois fait le choix d'appeler tous les candidats.

14 formations proposent des admissions au fil de l'eau :

Formation	Places	Prop. acceptées définitivement	Prop. acceptées non définitivement	TOTAL Prop. acceptées avec ou sans attente	Prop. en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Taux de remplissage actuel MIN	Taux de remplissage actuel MAX	Rappel N-1 au 09/06/2020			Evolution N/N-1 date à date			
									Prop. acceptées déf.	Prop. acceptées non déf.	Prop. acceptées déf. ou non	Propositions acceptées déf.	Propositions acceptées déf. ou non	Propositions acceptées déf. ou non	
L1 Cinéma et audiovisuel	80	31	25	56	27	986	39%	70%	48	29	77	-17	-35%	-21	-27%
L1 Philosophie	135	29	75	104	30	27	21%	77%	87	73	160	-58	-67%	-56	-35%
L1 Design	38	13	17	30	8	469	34%	79%	23	13	36	-10	-43%	-6	-17%
L1 Espagnol-InfoCom	25	13	8	21	4	46	52%	84%	20	4	24	-7	-35%	-3	-13%
L1 Philosophie Option Santé	40	9	25	34	6	100	23%	85%	5	26	31	+4	+80%	+3	+10%
L1 Sciences de l'InfoCom	118	44	60	104	15	870	37%	88%	73	45	118	-29	-40%	-14	-12%
L1 Danse	30	24	3	27	3	1	80%	90%	22	8	30	+2	+9%	-3	-10%
L1 LLCER Anglais - EAD	60	30	24	54	12	112	50%	90%	33	11	44	-3	-9%	+10	+23%
L1 Arts plastiques	145	87	47	134	16	490	60%	92%	96	45	141	-9	-9%	-7	-5%
L1 Musico. et pr. art. sup.	70	38	27	65	5	15	54%	93%	58	10	68	-20	-34%	-3	-4%
L1 Sciences archéologiques	80	47	28	75	14	159	59%	94%	67	25	92	-20	-30%	-17	-18%
L1 LLCER Japonais	120	66	47	113	7	143	55%	94%	66	30	96	+0	+0%	+17	+18%
L1 CHS	40	29	9	38	2	72	73%	95%	30	10	40	-1	-3%	-2	-5%
L1 Anglais-InfoCom	38	24	13	37	1	94	63%	97%	27	8	35	-3	-11%	+2	+6%

Ces formations n'ont pas rempli leurs capacités d'accueil mais ont des candidats sur liste d'attente qu'elles appellent au fil des désistements.

Elle signale une hausse des propositions acceptées en L1 Philosophie option Santé (34 propositions acceptées avec ou sans attente contre 31 en 2020/2021).

#### Candidatures et admissions en BUT :

12 504 vœux contre 8 193 l'an dernier, soit 153% des vœux de l'an dernier.

7 037 vœux ont été confirmés, ce qui représente 135% de l'ensemble des vœux confirmés en procédure normale l'an dernier (+1 819 candidatures).

208 oui définitifs et 123 oui non définitifs, pour 350 places => taux de remplissage minimal de 59%, taux de remplissage maximal de 95%.

On attend la réponse de 10 candidats.

681 candidatures sont encore en liste d'attente, soit 32% des candidatures classées.

M. Larré dit que cette présentation démontre bien que l'on accueille de nombreux étudiants en phase complémentaire, ce qui peut expliquer certaines de nos difficultés à garder ensuite ces étudiants.

## VII/ RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022

M. Larré évoque les nombreuses discussions en CDUFRI et avec les directions de composantes concernant l'organisation de la rentrée universitaire. Les directions de département ont également été conviées à la dernière CDUFRI. La situation sanitaire évoluant favorablement nous permet d'envisager un scénario optimiste d'accueil à 100% des étudiants en présentiel. Une réserve est toutefois faite sur l'utilisation des amphis Cirot, Renouard et MDE en raison de problèmes de ventilation.

Un scénario à 50% est toutefois envisagé en cas de dégradation de la situation à la rentrée. Des réserves ont été formulées notamment sur le droit à l'image et la propriété intellectuelle de mise à disposition des cours en ligne.

Cette organisation ne peut être viable que si une grande partie de nos étudiants et personnels se font vacciner. L'éventualité d'une campagne de vaccination sur le campus a été discutée avec nos partenaires de site mais semble pour l'heure très incertaine. Ainsi, nous incitons fortement l'ensemble de la communauté à se faire vacciner en utilisant les plateformes de rendez-vous à la disposition du public.

Mme Dirik demande si une communication auprès des étudiants est prévue.

M. Larré signale qu'un mail d'information a été adressé hier aux étudiants et relayé sur le site institutionnel de l'université afin d'informer également les futurs étudiants.

M. Le Bourdonnec remercie le Président de cette communication mais aurait aimé que ce message parte après la présentation de ce point au sein de la CFVU, qui est symboliquement l'instance de la vie étudiante et des formations.

M. Larré explique que les discussions avec les directions de composantes et de département ont été unanimes. Il évoque la prise de position rapide nécessaire sur cette question afin de rassurer les collègues inquiets.

## **VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11H30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE